

COMMUNE DE MOLITG LES BAINS

Compte rendu de la séance du 02 avril 2015

Date de convocation: 27/03/2015

Date du conseil: 02/04/2015

Heure de la séance: 20 h 00

Présents : Jean Marc PACULL, Marie Françoise RAYNAUD, Gilbert QUES, Daniel MAROUBY, Alexandre MARLEIX, Catherine TARRENE, Florence MARECAT, Stéphane DELES, Jeannine AVICE

Procurations :

Absents : Didier LAGUERRE, Eric SOLA

Secrétaire(s) de la séance:

Catherine TARRENE

Ordre du jour:

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET DU COMPTE DE GESTION 2014
- AFFECTATION DU RESULTAT DE 2014
- ECLAIRAGE PUBLIC CHAPELLE - SYDEEL
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015 (état n° 1259)
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015
- DROITS DE PASSAGES
- LOYER LOCAL COMMERCIAL
- DELEGATION AU MAIRE
- QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** le compte rendu de la séance précédente du 29/01/2015

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET DU COMPTE DE GESTION 2014
(DE 013 2015)**

le compte administratif 2014 est voté par 8 voix

le compte de gestion 2014 est voté par 9 voix

Résultats de clôture :

Investissement : - 79 798.18

Fonctionnement : +129 597.04

AFFECTATION DU RESULTAT de 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

C/1068 : 37 514.49

C/002: 92 082.55

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS (DE 008 2015)

Monsieur le Maire énonce les propositions de subventions aux différentes associations .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, POUR : 9

ALLOUE les subventions ci-après :

-Association de **CHASSE** (ACCA de Molitg) : 200 €

-Association **NAVITHERM** : 17 500€

-Les **BALLADINS** de la Castellane : 150€

-**L'ESTRELLA MOLITJAIRE** : 1 700€

-**OFFICE DE TOURISME** de Molitg les Bains : 20 000€

-**LA BRESSOLA** : 500€

-**LES CHATS LIBRES** de Molitg :50€

-Ecole de Rugby du Conflent (**ERC**) : 100€

-**ELS NINS** de Molitg : 450€

-**COMITE DES FETES** de Molitg : 2 250€

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015 (DE 009 2015)

Monsieur le Maire donne connaissance de l'Etat de Notification des Taux d'imposition des TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015, émanant de la Direction Générale des Finances Publiques.

Il indique les montants des bases d'imposition prévisionnelles pour 2015 :

Taxe d'habitation : 373 000

Taxe Foncière Bâti : 527 500

Taxe Foncière (non Bâti): 6 400

Il rappelle les taux d'imposition de 2014 :

Taxe d'Habitation : 8.32%

Taxe Foncière (Bâti) : 8.00%

Taxe Foncière (Non Bâti) : 32.49%

Il demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir se prononcer sur les taux de référence 2015 .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-FIXE les taux 2015 (sans augmentation) , comme suit :

Taxe d'Habitation : 8.32%

Taxe Foncière (Bâti) : 8,00%

Taxe Foncière (Non Bâti) : 32.49%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 (DE 007 2015)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante les propositions du Budget Primitif 2015 des deux sections (Fonctionnement et Investissement)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le BUDGET PRIMITIF 2015 :

- section de Fonctionnement

-Dépenses : 549 626.48 euros

-Recettes : 549 626.48 euros

-section d'Investissement

-Dépenses : 347 222.31 euros

-Recettes : 347 222.31 euros

RENONCIATION SERVITUDE DE PASSAGE (DE 010 2015)

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux, que suivant un acte notarié de Me Jean CALMET en date du 01/09/2000 les parcelles cadastrées lieu dit l'oulivette section Y n° 165 et 168 , appartenant à la Commune de Molitg les Bains, sont grevées d'une servitude de passage au profit de parcelles cadastrées section Y N° 131, 132, 133, 134, 135, 136, 138 et 139 appartenant à M. Mme PAULAT.

Il précise que la servitude continuera à s'exercer au profit des fonds restants, appartenant à M. Mme Paulat Jean Michel, cadastrés section Y n° 166 et 167.

IL demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir se prononcer sur la renonciation de servitude au profit des parcelles Y n°131, 132, 133, 134, 135, 136, 138 et 139.

Il indique que cette renonciation de servitude est en accord avec M. Mme Jean Michel PAULAT

Après débat,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-ACCEPTER la renonciation de servitude au profit des parcelles Y n°131, 132, 133, 134, 135, 136, 138 et 139.

-AUTORISER M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié de renonciation à servitudes.

TARIFS LOCATIONS LOYER COMMERCIAL, LICENCE IV et COUR (DE 014 2015)

Monsieur le Maire fait connaître qu'il a reçu récemment des éventuels acquéreurs concernant le bar-restaurant dénommé "L'ESTACA". Ces derniers souhaitent connaître diverses informations relatives aux conditions de locations du loyer commercial communal, de la licence IV communale et de la cour (côté carretera d'els banys).

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir se prononcer sur ces points.

Après débat,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1-FIXE le MONTANT DE LA LOCATION :

- du loyer commercial du bar-restaurant sis à l'ancienne école, cami de cruells y compris la terrasse dallée (côté cami de cruells) : à 320 euros/ mois.

2-EST FAVORABLE A LA LOCATION DE LA COUR attenante au bar-restaurant sis à l'ancienne école dont la surface louée est d'environ 145 m² (côté carretera d'els Banys), à la journée, pour les activités liées au café -Restaurant attenant. .

3-FIXE LE MONTANT DE LA LOCATION DE CETTE COUR A 15 EUROS /JOUR.

4-FIXE LE MONTANT DE LA LOCATION DE LA LICENCE IV (dont la commune est propriétaire) à 30euros/mois.

4- AUTORISE M. LE MAIRE à SIGNER tous documents relatifs à ces locations.

DELEGATION AU MAIRE :

M. le Maire rend compte au C.M. d'un droit de préemption, traité en négatif, concernant le bien cadastré section C n°1285.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION "ELS NINS de Molitg"

Gilbert QUES Adjoint donne lecture d'une lettre émanant de l'association "Els Nins de Molitg"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne une suite favorable à leur demande, notamment pour la construction de nichoirs au terrain de jeux du cap de la vila.

La séance est levée à 21H.30

Le Maire,
Jean Marc PACULL

